

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA GIRONDE**

**SALLES
Salle des fêtes du Bourg**

SAMEDI 23 OCTOBRE 2021

**NOTE A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS DE
L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA GIRONDE**

Pour que l'Assemblée Générale ordinaire puisse valablement délibérer aux termes de l'article 16 des statuts de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde, il est nécessaire qu'un minimum de cent membres actifs soit présent ou représenté.

A cet effet, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration dont les membres présents voudront bien se munir.

Le Secrétaire Général

**POUVOIR
(2 pouvoirs maximum par personne)**

Je soussigné (Grade – Prénom – NOM) :.....

du centre ou service de :.....

adhérent en qualité de « membre actif »* à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde donne pouvoir, pour me représenter à l'assemblée générale ci-dessus indiquée à :

Grade – Prénom – NOM :.....

lui-même adhérent.

Fait à.....le.....

Signature

** Les membres actifs sont les Sapeurs-Pompiers, PATS et anciens à jour de leur cotisation.*